

JUGES DE CHEVAUX ARABES

1 PROMOTION

Les Toute demande de statut de juge de chevaux arabes doit être faite en utilisant le formulaire de CÉ à cet effet et être adressé aux bureaux administratifs de Canada Équestre. Les demandes sont examinées par le comité des races de la division sport de CÉ. Le bureau de Canada Équestre informera le candidat de la décision par écrit.

2 ENREGISTRÉ

Les candidats au statut de juge enregistré pour chevaux arabes doivent :

1. être titulaires d'une licence sportive Or en règle de CÉ ;
2. présenter une demande soumettant leur expérience pertinente comme propriétaire, éleveur, entraîneur, compétiteur ou directeur de concours ;
3. avoir agi à titre de juge stagiaire, auprès d'un juge senior/national senior de CÉ, ou un juge pour chevaux arabes agréé par l'USEF et faisant partie de la liste des officiels accrédités de l'AHA, à un minimum de deux concours réguliers de CÉ ou de l'USEF dans la division pour chevaux arabes; obtenir des lettres de recommandation des deux juges précités, soit un juge senior/national senior de CÉ, et un juge pour chevaux arabes agréé par l'USEF, les lettres devant accompagner la demande;
4. avoir participé à une évaluation de juges de la division des chevaux arabes ;
5. citer en référence les noms et adresses d'au moins trois personnes, toutes membres individuels seniors de CÉ ou de l'USEF ;
6. passer le test écrit de juge de chevaux arabes qui peut être obtenu du bureau national de CÉ et obtenir la note de passage requise.

Remarque : le test sera remis au candidat lorsque celui-ci aura satisfait à toutes les autres exigences.

3 SENIOR

Les candidats au statut de juge senior de chevaux arabes doivent :

1. détenir une licence sportive senior en règle de CÉ ;
2. détenir une carte de juge enregistré de CÉ dans la division des chevaux arabes avant d'être accrédité comme juge senior dans la division des chevaux arabes ;
3. avoir agi en qualité de juge stagiaire, auprès d'un juge senior/national senior de CÉ, ou un juge pour chevaux arabes agréé par l'USEF et faisant partie de la liste des officiels accrédités de l'AHA, à un minimum de deux concours réguliers de CÉ ou de l'USEF dans la division pour chevaux arabes; obtenir des lettres de recommandation des deux juges précités, soit un juge senior/national senior de CÉ, et un juge pour chevaux arabes agréé par l'USEF, les lettres devant accompagner la demande
4. dresser la liste des concours où le candidat a siégé comme juge enregistré dans la division des chevaux arabes, la liste des épreuves jugées dans chaque concours, avec si possible le nombre de chevaux inscrits dans chaque épreuve, et les noms et adresses du (des) juge(s) senior(s);
5. joindre cinq lettres de recommandation, provenant d'un juge senior/national senior de CÉ, ou d'un juge pour chevaux arabes agréé par l'USEF, et faisant couramment partie de leur liste d'officiels accrédités, avec qui le candidat a agi, lors des cinq concours de CÉ ou de l'USEF précités, en qualité de juge enregistré (et non pas comme juge stagiaire) dans la division des chevaux arabes;
6. avoir participé à une évaluation de juges de la division des chevaux arabes;



7. passer le test écrit de juge de chevaux arabes qui peut être obtenu du bureau national de CÉ et obtenir la note de passage requise : 90%.
Remarque : le test sera remis au candidat lorsque celui-ci aura satisfait à toutes les autres exigences.